



L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

1. ÉNONCÉ

Avant-gardiste, le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario (Conseil) reconnaît depuis 1998 le bien-fondé d'offrir des programmes à temps plein et des services destinés à la petite enfance.

Dans le but d'outiller les enfants le plus tôt possible dans leur vie à être fonctionnels dans l'utilisation de la langue des apprentissages scolaires, la construction identitaire et le développement du caractère, le Conseil s'engage à continuer d'offrir une gamme de programmes et de services intégrés de qualité, les plus précoces possibles, aux enfants et leurs familles dans ses écoles catholiques de langue française.

2. CONDITIONS GAGNANTES

S'inspirant des recommandations du rapport du D^r Charles E. Pascal, le Conseil mettra à :

- 2.1 offrir un programmes éducatif de qualité de la maternelle et du jardin d'enfants ;
- 2.2 assurer des milieux d'apprentissage accueillants, engageants, sains et sécuritaires centrés sur le Christ ;
- 2.3 respecter le style d'apprentissage de même que les besoins particuliers de chaque enfant;
- 2.4 répondre aux besoins physiques, développementaux et sociaux-affectifs afin que chaque enfant puisse s'épanouir et développer son plein potentiel;
- 2.5 favoriser la collaboration en développant des partenariats véritables entre tous les intervenants concernés;
- 2.6 offrir des emplacements dans ses écoles pour le programme de la maternelle et du jardin d'enfants, de même que les services de garde;
- 2.7 faire de ses écoles élémentaires catholiques de langue française des carrefours « Meilleurs départs » en offrant des services à la petite enfance pour les enfants et leurs parents ou tuteurs, et ce, en préparation à la scolarisation;
- 2.8 promouvoir la recherche et le développement de la petite enfance; et
- 2.9 continuer à bâtir sur les succès réalisés.